

# NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET 2021

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Informations générales

6228 : Divers : cette ligne sert à équilibrer le budget et varie tous les ans

657362 : subvention versée au CCAS (Comité Communal d'Action Sociale). Cette somme varie tous les ans : elle sert à équilibrer le budget du CCAS.

66111 : intérêts d'emprunts (cette somme varie tous les ans en fonction du tableau d'amortissement de l'emprunt). Pour 2021 il y a 2054.99 € à rembourser.

### Articles ayant baissé ou ayant été supprimé par rapport à l'année N-1

61524 : bois et forêts : presque pas de dépenses en 2020 c'est donc inutile de mettre trop de crédits dans cet article

6226 et 6227 : honoraires et frais actes : affaire en cours soldée : la commune a gagné

6714 : bourses et prix : participation pour les voyages scolaires effectués par les collégiens du collège de Bazancourt.

Cette dépense est désormais prise en charge par le CCAS qui subventionne les collégiens et les lycéens de tous les établissements.

### Articles ayant augmenté en 2021 ou ayant été rajoutés par rapport à l'année N-1

60612 : électricité : changement de fournisseur en 2020 (contrat groupe avec le SIEM : ancien fournisseur Direct Energie ; nouveau fournisseur ENGIE). En conséquence, des factures de 2020 ont été réglées sur l'année 2021 il faut donc augmenter les crédits dans cet article. De plus, le déplacement de la bibliothèque devrait engendrer une consommation d'électricité supplémentaire.

611 : cet article concerne les contrats de prestation de service que la commune a contractés avec les sociétés suivantes :

- Agenor pour le ménage,
- Ricoh pour la location des photocopieurs,
- Véritech pour la vérification gaz, électricité et les extincteurs,
- Bodet pour l'entretien des cloches de la mairie et de l'église et du paratonnerre,
- Centaure systems pour la maintenance du panneau numérique.

Ajustement du montant de cet article pour prendre en compte le fait que la société Agenor fait le ménage dans la salle des fêtes depuis septembre 2020 et nouvel abonnement à l'application « mon app citoyen »

627 : mise en place de PayFip qui donne la possibilité aux administrés de régler leurs factures sur TIPI. Cette nouvelle fonctionnalité entraîne des frais bancaires pour la commune, liés au paiement par carte bancaire. Par contre, les règlements par virement n'occasionnent pas de frais pour la collectivité.

6135 : location de nacelle et mini pelle : pour nettoyer les gouttières des bâtiments et installer les décorations de Noël.

61521 : entretien de terrain dont l'élagage de la Pouplic et la réfection du mur du cimetière

615228 : entretiens des logements communaux + retrait du compteur gaz dans l'ancienne salle paroissiale & l'ancien presbytère et re-branchement autonome de l'ancien presbytère (qui était branché sur l'ancienne salle paroissiale)

61551 : cet article concerne l'entretien du matériel roulant : le matériel vieilli, d'année en année, il coûte plus cher en entretien (d'où petit à petit le remplacement du vieux matériel par du neuf et plus performant en dépense d'investissement).

61558 : remplacement du servo moteur de la chaudière de la mairie

6156 : maintenance : augmentation du coût de maintenance du site internet qui fait « peau neuve » + prévoir de la maintenance pour les ordinateurs quand on va les remplacer (remise en réseaux etc)

6262 : frais de télécommunication : installation d'une nouvelle ligne dans le bureau des adjoints et raccordement à la fibre + forfait internet aux ateliers

63512 : Taxes foncières : ajustement pour tenir compte du réalisé 2020 et prévoir une éventuelle augmentation

Articles 6338, 6411, 6453 : ajustement pour tenir compte du réalisé 2020. Pas de prévision d'embauche en CDD en été donc il faut prévoir des heures supplémentaires éventuelles pour les agents titulaires

6531 : augmentation en mai 2020 de l'indice brut terminal déterminant les indemnités des élus (élections du Maire et des adjoints)

6534 : augmentation en 2020 de l'indice brut terminal déterminant les indemnités des élus : le maire cotise à l'Urssaf alors qu'avec l'ancien indice il n'y cotisait pas

65372 : indemnité de fin de mandat : indemnité appelée en 2019 et 2020. Cette indemnité n'est pas appelée tous les ans et ne l'avait pas été depuis de nombreuses années. Il apparaît prudent de la noter pour le cas où elle serait appelée en 2021.

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT** : variations

002	excédent de fonctionnement reporté : ce chiffre change tous les ans (il correspond au résultat du compte administratif de l'année N-1 page 12 du budget : <b>728 984.79 €</b> )	↘
7022	Moins de bois à vendre cette année	↘
7025	Moins de personnes inscrites pour l'affouage cette année	↘
73111	impôts payés par les administrés. Les bases augmentent tous les ans même si les taux restent inchangés.	↗
73211	Compensation de l'Etat protection fonctionnelle des élus : le montant dépend de la strate de population (a été versée pour la première fois en 2020)	↗
7336	Droits de places des commerçants et forains : avec la pandémie, on ne les appellera peut être pas	↘
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation : Moyenne des recettes perçues sur les 5 dernières années	↗
	Dotations versées par l'Etat : les montants sont généralement connus fin mars/début avril et varient tous les ans :	
7411	- Dotation Générale de Fonctionnement	
74121	- Dotation de Solidarité Rurale	
74127	- Dotation Nationale de Péréquation	
74832	- Fonds départemental de péréquation taxe professionnelle (pour compenser la perte de la TH)	
74834	- Compensation par l'Etat des exonérations de la taxe foncière	
74835	- Compensation par l'Etat des exonérations de taxe d'habitation : elle est désormais incluse dans le Fonds départemental de péréquation taxe professionnelle et n'apparaît plus dans cet article	-
744	FCTVA : varie en fonction des travaux effectués l'année N-2	↘
752	Locations logements, cabinet médical, salle des fêtes (seulement 2 locations en 2020 de la salle des fêtes à cause de l'épidémie du Coronavirus et peut être pas en 2021)	↘
7588	Ajustement du montant par rapport au réalisé 2020 : la somme notée correspondant uniquement au remboursement de la taxe de ramassage des ordures ménagères des logements communaux	↘
76232	CU intérêts de la dette récupérable de 2017 à 2030 : <b>baissent tous les ans</b>	↘

### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

1641 : remboursement du capital des emprunts (cette somme varie tous les ans en fonction du tableau d'amortissement de l'emprunt). Pour 2021 il y a 26 065.99 € à rembourser.

2031 : frais d'étude : travaux d'aménagement du 2<sup>ème</sup> cabinet médical, le déplacement de la bibliothèque, le local de rangement aux ateliers. Etude de faisabilité d'un projet de réhabilitation et de mises aux normes de la mairie

2033 : publication (si nécessaire) des marchés publics

- 2051 : logiciels Cosoluce, site internet de la commune (dépenses annuelles), achat éventuel d'autres logiciels
- 2113 : aménagement du terrain de la Pouplicie ; sécurisation des berges du Pont tremblant et sol du terrain de tennis à rénover entièrement.
- 2128 : grillage pour l'aire de jeux de la rue du Canal + finir de clôturer les parcelles U 334 et U 331 (terrains mis à disposition de l'amicale canine)
- 2135 : climatisation du cabinet médical et des ateliers municipaux
- 2138 : local de rangement aux ateliers municipaux
- 2152 : achat de nouveaux panneaux de voirie, travaux de sécurisation des RD 20 et RD 74, tri flash pour équiper le 2<sup>ème</sup> véhicule communal, achat d'un radar pédagogique (avant entrée du lotissement « le Paradis »)
- 2158 : 3 caches containers pour le cimetière, 2 distributeurs de sacs à crottes, 2 débroussailleuses
- 2168 : reliure des registres d'Etat Civil : dépense obligatoire à mettre tous les ans
- 2183 : pour le secrétariat, achat de : 1 standard téléphonique et de 4 téléphones sans fils (à changer pour pouvoir être raccordé à la fibre), 3 casques, 3 ordinateurs, 1 destructeur de feuilles
- 2184 : 10 panneaux électoraux
- 2188 : achat de nouveaux livres, de 3 étagères, de portes coulissantes pour placards et d'un bureau pour la bibliothèque, achat d'un jeu pour aire de jeux (à prévoir tous les ans). Achat d'une cage, une perche, une laisse et un chenil pour les chiens errants, de 8 drapeaux tricolores avec mats et des protections en plexiglass pour les élections
- 21318 : mezzanine pour les ateliers municipaux (pour ranger du matériel)
- 21533 : câblage de la fibre pour le cabinet médical (devis de 2019)
- 21571 : camion benne pour le service technique
- 21578 : illuminations de Noël et 15 nouvelles prises ; gravillonnage des ateliers municipaux ; 10 jardinières pour mettre aux fenêtres de la mairie
- 2315 : déplacement de la bibliothèque dans l'ancienne salle de batterie et aménagement de 2 nouvelles cellules professionnelles à la place de la bibliothèque actuelle

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

- 1341 : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux + auprès du Conseil Général pour les travaux de sécurisation des rues du village : RD 74 et RD 20 (32 200 €).
- 10222 : Fonds de Compensation de la TVA : cette somme varie tous les ans en fonction des investissements et des travaux d'entretien des bâtiments publics et de voirie qui ont été réalisés l'année N-2
- 1068 : cette somme varie tous les ans : elle sert à combler le déficit d'investissement + les restes à réaliser de l'année N-1
- 276351 : remboursement de la dette théorique récupérable relative aux travaux de voirie : capital (somme versée par la Communauté Urbaine du Grand Reims). A noter que le remboursement des intérêts se trouve à l'article 76232 en recettes de fonctionnement (se fait depuis 2017 et prendra fin en 2030).

### **EMPRUNTS**

Il reste 2 emprunts en cours pour l'année 2021 :

Banques	Achats	Montant initial du prêt	Taux fixes en %	Date de fin de l'emprunt
CRCA	Terrains AB 14 et 112 au 28 rue du Pavé (ateliers)	120 000 €	2.97	Juin 2023
Caisse d'Epargne	Parcelles AH 138 et 331 rue Neuve (parking près de la salle des fêtes)	120 000 €	3.40	Novembre 2023